

# CONTRAT D'ABONNEMENT AU GREFFE du Tribunal de Commerce de Grenoble

## Service Télématique

### ACCES INTERNET

**ENTRE :**

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble  
Palais de Justice  
Place Firmin Gautier  
BP 150.  
38019 GRENOBLE  
Cedex 1

**ET :**

Dénomination :  
Adresse :

Forme Juridique :  
N° RCS :

N° TEL :

N° FAX :

Nom du Responsable de l'abonnement :  
EMail :

Ci-après désigné l'abonné ou l'utilisateur.

**II EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>ER</sup> : OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet l'accès et l'interrogation via Internet par l'abonné des fichiers du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble, dans le cadre du service [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr)

Il permet à l'abonné de consulter ou commander les pièces et documents qui lui seront nécessaires en utilisant pour leur paiement les modalités d'un compte client à relevé mensuel, prévues à l'article 9.

L'abonné peut ainsi éviter d'avoir à utiliser les autres modalités de paiement en usage sur le service [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr) (carte bancaire,...).

**Article 2 : DUREE**

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis de quinze jours.

### **Article 3 : MODALITE D' ACCES AU SERVICE**

L'accès au service INTERNET [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr) est strictement réservé à l'abonné et à son personnel.

L'abonné s'engage à utiliser le service pour ses besoins propres et s'interdit de procéder à des investigations sur le service pour le compte ou au profit de tiers.

#### **Codes confidentiels**

- Lors de la souscription du présent contrat, le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble fournit à l'abonné un NOM D'UTILISATEUR et un MOT DE PASSE confidentiels.
- L'abonné s'engage à prendre toutes mesures utiles pour ne pas divulguer ses codes confidentiels à des tiers. L'utilisation du mot de passe par l'abonné s'étend à son seul personnel et sous sa seule responsabilité.
- L'abonné est présumé seul utilisateur de son mot de passe et ne peut en conséquence pas contester auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble la réalité des écritures portées à son compte par suite de l'utilisation du mot de passe qui lui a été attribué.
- Le mot de passe peut être modifié à l'initiative de chacune des parties. L'abonné doit s'authentifier sur le site Internet [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr), et changer son mot de passe au sein de la rubrique « Gestion de mon compte ».

#### **Procédures opératoires :**

- L'abonné entre sur service en utilisant le nom de domaine [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr).
- Les recherches s'effectuent de façon strictement identiques à ce qu'elles sont pour un non abonné.
- Dès que l'abonné est reconnu ses transactions éventuelles sont portées à son compte client.

### **Article 4 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

Le service du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble sur INTERNET est assuré 24 heures sur 24 toute l'année par le Centre Serveur, sauf interruption pour cas de force majeure, panne ou maintenance préventive.

Le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble s'engage à apporter tous les soins d'usage pour garantir le bon fonctionnement du service. Toutefois, il ne peut garantir les temps de réponse et leur stabilité, pour lesquels sa responsabilité ne saurait être mise en cause.

### **Article 5 : CONTENU DU SERVICE**

Le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble demeure seul maître des données figurant dans le service [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr). En conséquence, le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble est libre d'en modifier l'organisation générale et les méthodes d'interrogation.

### **Article 6 : RESPONSABILITES**

Le contenu des données (texte, chiffres ou images) transmis sur INTERNET par le service [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr) est sécurisé par cryptage des données circulant sur le réseau.

Toutefois, la responsabilité des Greffiers dont les services sont consultés et du Centre Serveur, ne pourra être engagée sur la base des informations ou documents (ASCII ou image) ayant circulé via Internet, enregistrés ou édités par l'abonné.

L'ensemble des données accessibles par le service [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr) n'est diffusé qu'à titre d'information.

Il est rappelé que seuls font foi les copies, états, extraits délivrés par les services du Greffe concernés, dûment certifiés et adressés par voie postale sur commande de l'abonné.

Les données transmises par Internet ou par télécopie ne constituent pas des documents certifiés par les Greffiers et n'ont aucune valeur légale.

L'abonné est seul responsable des questions qu'il pose, des choix effectués par lui dans les fichiers, et des conséquences directes ou indirectes de l'utilisation des réponses qu'il obtient.

La responsabilité du Greffier dont les services sont consultés et du Centre Serveur ne pourra être engagée, ni recherchée, en raison des conséquences encourues à la suite d'une recherche dans le service [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr) et qui se révélerait infructueuse ou partielle.

En outre, la responsabilité du Greffier dont les services sont consultés et du Centre Serveur ne pourra être recherchée ni engagée en cas d'impossibilité de connexion, ou de déconnexion intempestive (coupure EDF, panne de téléphone, de réseau informatique, etc....) interdisant l'accès au service [www.greffe-tc-Grenoble.fr](http://www.greffe-tc-Grenoble.fr), si la cause en est une interruption des services EDF, télécommunications, interruption du fonctionnement des fournisseurs d'accès à Internet, défaillance du matériel de réception ou de la ligne de l'abonné ainsi que tout cas de force majeures ou fait d'autrui. Il en sera de même pour tout fait de l'abonné ou de tout autre personne autorisée par lui.

#### **Article 7 : PROTECTION DES DONNEES TRANSMISES – DROIT D'UTILISATION**

Les informations contenues dans les fichiers du Greffe sont la propriété de leurs titulaires. L'abonné ou ses préposés s'interdisent toute action tendant à s'approprier ou tenter de s'approprier indûment le contenu des fichiers ou documents, notamment en vue de constituer une base de données documentaires ou de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

L'abonné bénéficie d'un droit d'utilisation des données transmises, se limitant à l'usage personnel et non transmissible aux tiers des informations visualisées ou éditées sur son ordinateur.

Ce droit d'usage ne confère aucun droit de reproduction et s'exerce uniquement pour les besoins propres et internes de l'abonné et de son personnel.

#### **Article 8 : PRIX**

Le coût de l'abonnement au service Internet du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble est gratuit.

Le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble se réserve le droit de modifier les conditions financières (gratuité) du présent abonnement moyennant un préavis d'un mois.

Dans ce cas, l'abonné a la possibilité de résilier le présent contrat à la date de mise en application des nouvelles conditions de l'abonnement, sous réserve d'en aviser le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée quinze jours au moins avant cette date.

Toutefois, il est facturé à l'abonné le coût de la consultation et / ou de la commande de documents figurant sur le service, selon les tarifs en vigueur ci-annexés.

Ce tarif comprend le coût des émoluments du Greffe au moment de l'acceptation du contrat par l'abonné, ainsi que le coût des prestations du Centre Serveur.

Toute modification réglementaire des émoluments du Greffe, comme toute modification des tarifs postaux seront immédiatement applicables.

Le coût des communications téléphoniques et les frais d'accès au Réseau INTERNET demeurent à la charge exclusive de l'abonné.

#### **Article 9 : MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT**

Lors de la souscription du présent contrat il est ouvert par les soins du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble, au nom de l'abonné, un compte client où seront débitées les prestations du service.

Le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble, gère et adresse mensuellement à l'abonné un relevé de compte comprenant les écritures correspondant à chaque prestation. Ce relevé présente l'ensemble des écritures du mois écoulé et un solde global à régler par l'abonné. Le relevé de compte mensuel est payable dans la quinzaine de sa date d'émission. Le règlement du solde global s'effectue auprès du Greffe de Commerce de Grenoble, Palais de Justice, Place Firmin Gautier BP 150 38019 GRENOBLE Cedex 1. Il libère l'abonné à l'égard du Centre Serveur. En cas de règlement tardif, le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble peut suspendre le service sans lettre de préavis ou résilier le contrat. Paiement : tout paiement par chèque ou virement bancaire doit être effectué à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce, libellé en euros, et accompagné des références portées sur le relevé de compte.

#### **Article 10 : SOUSCRIPTION / RESILIATION**

En cas de non paiement du relevé de compte mensuel à bonne date, et huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, l'utilisation du mot de passe sera automatiquement suspendue par le Greffe, et le présent contrat sera résilié de plein droit, si bon semble au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Le présent contrat pourra être résilié si l'une ou l'autre des parties ne satisfait pas aux autres charges, clauses et conditions du contrat ou de ses modifications éventuelles. La résiliation immédiate et de plein droit sera effective à compter de l'envoi par la partie usant de la faculté de résiliation d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne pourra être invoquée dans les cas prévus aux articles 3 ou 4.

#### **Article 11 : DISPOSITIONS DIVERSES**

A peine de résiliation immédiate, l'utilisateur ne peut concéder les droits et obligations de ce contrat à un tiers, sans l'accord écrit et préalable de l'autre partie signataire.

Le présent contrat est régi par le droit français et tout litige relèvera de la compétence des juridictions françaises.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions financières en vigueur figurant en annexe au présent contrat.

**Fait à**  
En deux exemplaires

**Le**

**L'utilisateur**  
(signature et cachet)

**Le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble**

## ANNEXE 1 : LES TARIFS

Tarifs (en T.T.C.)	<b>Consultation en ligne du fichier et expédition des informations par courrier. (en euros TTC)</b> <small>tarifs au 01/07/2010</small>	
<b>Identification de l'entreprise</b>	La consultation de cette information est gratuite.	
<b>Copie de l'Extrait du Registre du commerce et des sociétés (KBIS)</b>	<b>Consultation en ligne</b> 5.44 € TTC	<b>Commande courrier (frais d'envoi par courrier inclus)</b> 3.79 € TTC
<b>Chiffres clés des comptes annuels des cinq derniers exercices</b>	<b>Consultation en ligne</b> Gratuit	<b>Commande courrier (frais d'envoi par courrier inclus)</b> -
<b>Comptes annuels complets (document intégral avec annexe et approbation)</b>	<b>Consultation en ligne</b> 11.66 € TTC	<b>Commande courrier (frais d'envoi par courrier inclus)</b> 10.98 € TTC
<b>Liste des derniers actes de société déposés</b>	La consultation de cette information est gratuite.	
<b>Statuts et actes</b>	<b>Consultation en ligne</b> 11.66 € TTC	<b>Commande courrier (frais d'envoi par courrier inclus)</b> 10.98 € TTC
<b>Procédures collectives</b>	<b>Consultation en ligne</b> 3.88 € TTC	<b>Commande courrier (frais d'envoi par courrier inclus)</b>
<b>Privilèges de la sécurité sociale, du trésor public et protêts</b>	<b>Consultation en ligne</b> 11.66 € TTC	<b>Commande courrier (frais d'envoi par courrier inclus)</b> 10.01 € TTC
<b>Nantissement du fond de commerce, Privilèges du vendeur, Nantissement de matériel et outillage</b>	<b>Consultation en ligne</b> 11.66 € TTC	<b>Commande courrier (frais d'envoi par courrier inclus)</b> 10.01 € TTC

**Publicités des  
contrats de crédit  
bail, Contrats de  
location, Clauses de  
réserve de propriété**

**Consultation en ligne**

11.66 € TTC

**Commande courrier  
(frais d'envoi par courrier inclus)**

10.01 € TTC

**Tarifs (en T.T.C.)****Consultation en ligne et téléchargement du fichier contenant les informations désirées.**

(Le format du fichier envoyé est ".slk", il est reconnu par les principaux tableurs du marché)

Vous pouvez recherche une liste d'entreprises par zone géographique, par type de société, par tranche de chiffre d'affaires et par code NAF.

**Ce service est facturé suivant le résultat de votre demande, le tarif évolue en fonction du nombre d'entreprises trouvées :**

**Aide à la prospection commerciale**

Nombre d'entreprises sélectionnées	Prix forfaitaire en € TTC	
Jusqu à 10 entreprises	2,40 €	
Entre 11 et 50 entreprises	2,40 €	+ 0.18 €/ entreprise (de 11 à 50 entreprises choisies)
Entre 51 et 100 entreprises	9,60 €	+ 0.12 €/ entreprise (de 51 à 100 entreprises choisies)
Plus 101 entreprises	18 €	+ 0.06 €/ entreprise (Plus de 101 entreprises choisies)

Les informations contenues dans le fichier sont la dénomination sociale de l'entreprise, son numéro SIREN, l'adresse de l'entreprise, le chiffre d'affaires, le code NAF, le nom

**Dernières entreprises créées**

**Ce service est facturé :**

Période	Prix en €et T.T.C.
Hebdomadaire	0.36 par entreprise
Mensuelle	0.24 par entreprise
Trimestrielle	0.12 par entreprise

Le fichier envoyé contient la dénomination sociale de l'entreprise, le numéro SIREN, la

**Suivi d'une procédure**

**Ce service est gratuit.**

Les informations affichées sont les suivantes : le numéro de rôle, le ou les demandeur(s), le ou les défendeur(s), la date d'audience (le cas échéant), la date de dernière audience (le cas échéant), la date de la prochaine audience (le cas échéant), la date de jugement (le cas échéant), la date de jugement prévue (le cas échéant), la date de renvoi de l'affaire (le cas échéant), le mode de présentation de la partie, le lien vers la décision judiciaire (le cas échéant).

Seule la consultation en ligne de la décision judiciaire et/ou en téléchargement au format électronique, est facturée 5.44 € TTC.

**Ce service est facturé :**

**Derniers redressements judiciaires**

<b>Période</b>	<b>Prix en €et T.T.C.</b>
Hebdomadaire	0.36 par entreprise
Mensuelle	0.24 par entreprise
Trimestrielle	0.12 par entreprise

Le fichier envoyé contient le numéro de procédure, la dénomination sociale, le numéro SIREN, l'adresse, le type de procédure, la date de la procédure, la solution éventuelle,

**Ce service est facturé :**

**Dernières liquidations judiciaires**

<b>Période</b>	<b>Prix en €et T.T.C.</b>
Hebdomadaire	0.36 par entreprise
Mensuelle	0.24 par entreprise
Trimestrielle	0.12 par entreprise

Le fichier envoyé contient le numéro de procédure, la dénomination sociale, le numéro SIREN, l'adresse, le type d'ouverture, la date d'ouverture, le type de solution, la date de

**Ce service est facturé :**

**Derniers plans de redressement**

<b>Période</b>	<b>Prix en €et T.T.C.</b>
Hebdomadaire	0.36 par entreprise
Mensuelle	0.24 par entreprise
Trimestrielle	0.12 par entreprise

Le fichier envoyé contient le numéro de procédure, la dénomination sociale, le numéro SIREN, l'adresse, le type de procédure collective, la date de procédure collective, le type de solution, le juge commissaire le cas échéant, le type de mandataire, le

**Ce service est facturé :**

**Dernières clôtures**

<b>Période</b>	<b>Prix en €et T.T.C.</b>
Hebdomadaire	0.36 par entreprise
Mensuelle	0.24 par entreprise
Trimestrielle	0.12 par entreprise

Le fichier envoyé contient le numéro de procédure, la dénomination sociale, le numéro Siren, l'adresse, le type et la date de l'ouverture, le type et la date de la solution, le type

**Ce service est facturé 2.40 €T.T.C. par entreprise.**

**Entreprises et actifs cessibles**

Le fichier envoyé contient la dénomination sociale de l'entreprise, l'adresse de l'entreprise, le domaine d'activité, le chiffre d'affaires, l'effectif, la date limite de dépôt des offres, l'administrateur judiciaire, les coordonnées de l'administrateur judiciaire, éventuellement le type de clientèles, la date de prorogation et des documents annexes.

Tarifs (en T.T.C.)	Consultation en ligne
<b>Mes Statistiques</b>	<p><b>Ce service est gratuit.</b>            Il contient pour une année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre total de formalités accomplies au RCS</li> <li>- le pourcentage d'immatriculations que vous avez effectuées</li> <li>- le pourcentage de modifications</li> <li>- le pourcentage de radiations</li> <li>- le nombre de dépôts d'actes constitutifs de sociétés</li> <li>- le nombre de dépôts de comptes annuels</li> <li>- le nombre d'affaires en demande</li> <li>- le nombre d'affaires en défense</li> <li>- le nombre de nantissements sur Fonds de Commerce</li> <li>- le nombre d'inscriptions privilèges de vendeur</li> <li>- le nombre de nantissements sur outillage</li> </ul> <p>Pour bénéficier de ces informations, vous devez disposer d'un compte auprès du Greffe.</p>
<b>Historique et suivi de vos affaires</b>	<p><b>Ce service est gratuit.</b>            Les informations diffusées sont le numéro de rôle, le ou les demandeurs, le ou les défendeurs, la date d'audience (le cas échéant), la date de dernière audience (le cas échéant), la date de prochaine audience (le cas échéant), la date de jugement (le cas échéant), la date de jugement prévue (le cas échéant), la date de renvoi de l'affaire (le cas échéant, l'heure et le lieu), le mode de présentation de la partie, le lien vers la décision judiciaire le cas échéant.</p> <p>Seule la visualisation ou le téléchargement de la décision judiciaire est facturée <b>5.44 € TTC.</b></p>
<b>Les rôles d'audiences</b>	<p><b>Ce service est gratuit.</b>            Ce service vous offre la possibilité de visualiser la liste des audiences des 7 derniers jours et 15 prochains jours.            Pour chaque audience, la liste des affaires où vous êtes cité, est affichée avec les informations suivantes : le numéro de rôle, le ou les demandeurs, le ou les défendeurs, la date d'audience (le cas échéant), la date de dernière audience (le cas échéant), la date de prochaine audience (le cas échéant), la date de jugement (le cas échéant), la date de jugement prévue (le cas échéant), la date de renvoi de l'affaire (le cas échéant, l'heure et le lieu), le mode de présentation de la partie, le lien vers la décision judiciaire le cas échéant.</p> <p>Seule la visualisation ou le téléchargement de la décision judiciaire est facturée <b>5.44 € TTC.</b></p>
<b>Mon relevé de comptes</b>	<p><b>Ce service est gratuit.</b>            Ce service vous permet de prendre connaissance des différentes écritures financières réalisées auprès du Greffe.</p>
<b>Informations pratiques</b>	<p><b>Ce service est gratuit.</b>            Il est constitué d'informations générales sur le Greffe, sur les formalités, sur les tarifs,...            Vous avez la possibilité d'être alerté par mail dès l'ajout de nouvelles informations liées à vos centres d'intérêts.</p>